



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
•••
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 11 juillet,

Le Conseil Municipal de la commune de TREBONS SUR LA GRASSE, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur John STEIMER,

Président : M. John STEIMER

Présents : M^{mes} Mireille ROQUES, Angela CALMONT, Karine LEYDIER, MM. Daniel PIQUES, Sébastien NEROCAN, Jean ARHAINX, John STEIMER

Procuration : De M^{me} Marie CARRION à M^{me} Karine LEYDIER
De M^{me} Marielle CUINET-PRAT à M. Jean ARHAINX
De M. Sébastien NEROCAN à M. John STEIMER

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants : 10

Un scrutin a eu lieu, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire : M^{me} Karine LEYDIER

Ouverture de la séance à 18h45

Ordre du jour

- Le compte-rendu du conseil municipal du 3 juillet 2018 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Délibération n° 19/2018 portant sur le projet d'adoption du programme de travaux et de l'enveloppe financière prévisionnelle pour la construction d'un atelier municipal

Monsieur le Maire présente le projet d'adoption du programme de travaux, ainsi qu'une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 200 000,00 € HT, soit 170 000,00 € HT alloués aux travaux et 30 000,00 € HT pour l'ensemble des services nécessaires pour mener à bien l'opération de construction d'un atelier municipal.

Le règlement sera effectué sur l'article 2313/225, en section investissement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents le projet d'adoption du programme de travaux et de l'enveloppe financière prévisionnelle pour la construction d'un atelier municipal.

Délibération n° 20/2018 portant sur un fonds de concours pour la prise en charge d'une partie des dépenses d'entretien de voirie liées aux dégâts d'orages – Chemin de l'Esquille

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux ont été effectués au Chemin de l'Esquille suite aux orages du 12 mai 2018.

La participation financière sera la suivante :

- | | |
|--|------------|
| • Montant des travaux | 2 329,50 € |
| • Subvention Conseil Départemental de la Haute-Garonne | 1 601,53 € |
| • Subvention TERRES DU LAURAGAIS | 363,98 € |
| • Participation municipale | 363,98 € |

Le règlement sera effectué en section investissement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents un fonds de concours pour la prise en charge d'une partie des dépenses d'entretien de voirie liées aux dégâts d'orages – Chemin de l'Esquille.

Délibération n° 21/2018 portant sur les indemnités de fonction des élus locaux

A la demande du comptable public, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les barèmes concernant les indemnités de fonction des élus locaux ont évolué au 1^{er} février 2017 :

- Pour le Maire Le taux minimum est de 17 % de l'indice brut 1022
- Pour les Adjointes Le taux minimum est 6,60 % de l'indice brut 1022

Un rattrapage sera effectué en septembre 2018 avec effet rétroactif.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents les indemnités de fonction des élus locaux.

Questions diverses

- Un problème d'humidité a été signalé à l'école maternelle
- Le paratonnerre de l'église a été réparé

Clôture de séance à 19h30

Le Maire certifie que le compte-rendu a été affiché à la Mairie le 17 juillet 2018 et que la convocation avait été faite le 4 juillet 2018.

Le secrétaire de séance